



Hébergement à titre gratuit

Par Alex260469

Bonjour

Mes parents âgés de 90 ans ont rendu service à un ami de leur petit fils en acceptant que celui ci séjourné à titre gratuit chez eux pour une petite durée. Cela fait maintenant 4 mois et cette personne ne part pas.

Quels sont les droits qui le protège? Et comment aider mes parents à le faire partir?

Merci de vos response

Par jodelariege

bonjour

prévenir cette personne hébergée quelle doit partir dans les 15 jours puis au bout des 15 jours changer les serrures quand cette personne est sortie et mettre ses affaires dehors.